

Direction de l'Enfance, de la Petite Enfance
et de l'Éducation Scolaire
Service Petite Enfance
JPB/CT/SDS/SF/ILPA

N°14/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'une convention avec Madame Thermidor-Colnet Claudia, Psychologue, pour des séances d'analyses de pratiques professionnelles auprès des assistantes maternelles libérales intervenant dans le cadre du Relais Petite Enfance (RPE), pour l'année 2023.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre des activités du Relais Petite Enfance, la Ville souhaite proposer l'intervention d'une psychologue pour des analyses des pratiques professionnelles auprès des assistantes maternelles libérales intervenant dans le cadre du Relais Petite Enfance de janvier 2023 à décembre 2023,

Considérant la proposition de Madame Thermidor-Colnet Claudia, Psychologue.

DECIDE

- **De signer** avec Madame Thermidor-Colnet Claudia, Psychologue, sise 7 bis rue de l'Égalité 95350 Saint Brice sous Forêt, le contrat joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 1 350 € TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 17 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **24 JAN. 2023**

Mis en ligne, le : **26 JAN. 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature d'une convention avec Madame Thermidor-Colnet Claudia,

Objet de l'acte : Psychologue, pour des séances d'analyses de pratiques professionnelles auprès des assistantes maternelles libérales intervenant dans le cadre du Relais Petite Enfance (RPE), pour l'année 2023

.....
Date de décision: 17/01/2023

Date de réception de l'accusé 24/01/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION14

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230117-2023DECISION14-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 14.pdf (99_AI-095-219502770-20230117-2023DECISION14-AI-1-1_1.pdf)